

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
23/02/2023

Tous les membres sont présents sauf : Mme GARNIER, Mme PHILIPPE, M. LORY, M. BERNARD excusés.

POUVOIRS :

Mme GARNIER donne pouvoir à M. JEANNIN

Mme PHILIPPE donne pouvoir à M. MERCIER

M. LORY donne pouvoir à M. CAGNE

M. BERNARD donne pouvoir à M. RAVAT

Mme RAGONDET est élue secrétaire de séance.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT et DU TROISIEME ADJOINT

Le Maire rappelle que suite à la démission de la 1^{ère} adjointe, Mme GRANDCLAUDE Delphine, il est impératif de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sous la présidence du Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du premier adjoint.

- | | |
|---|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 15 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls : | 1 |
| d) Nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| e) Majorité absolue : | 7 |

Mme CRENAUT-GAUDILLAT Véronique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{ère} adjointe et a été immédiatement installée.

Sous la présidence du Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du troisième adjoint.

- | | |
|---|----|
| f) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| g) Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 15 |
| h) Nombre de suffrages déclarés nuls : | 0 |
| i) Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| j) Majorité absolue : | 8 |

Mme RAGONDET Sophie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection de nouveaux adjoints au Maire, il convient de fixer le montant de indemnités de fonctions des élus aux taux suivants :

- Maire : 36 %
- Adjoints : 17, 5 %
- Conseiller délégué : 6 %

ADOPTÉ : par 14 voix pour et 1 abstention

NOMINATION DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal désigne comme déléguée communautaire au sein de la Communauté de Communes Terres de Bresse :

Mme CRENAUT-GAUDILLAT Véronique

NOMINATION DELEGUE SIVOS

Le Conseil Municipal désigne comme déléguées au SIVOS :

- Mme Sophie RAGONDET
- Mme Maud GARNIER

NOMINATION DELEGUE SYDESL

Le Conseil Municipal désigne comme délégués au SYDESL :

- Thierry RAVAT, Patrick DUBETIER : titulaires
- Véronique CRENAUT-GAUDILLAT : suppléante

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDESL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;

- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compte de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- A compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le SYDESL ;
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant ;
- De notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

Cession de terrain communal

Demande d'un habitant, rue de la Moraine, d'acquérir un morceau de terrain. Ce terrain n'est pas un excédent communal, mais une voie communale. Le conseil municipal ne peut pas se prononcer dans le cadre d'une cession pour une voie communale.

QUESTIONS DIVERSES

- **Agrandissement du parking de la salle Maison Pour Tous** : Devis LIOCHON 6 500 € TTC
- **Panneaux solaires pour autoconsommation** : des entreprises ont été reçues, devis PLANETE +, 36 100 € TTC, qui propose l'installation sur la mairie qui est le bâtiment qui consomme le plus avec les bâtiments municipaux, environ 87 % d'autonomie électrique. Nous sommes dans l'attente d'autres devis.
- **Consulter pour l'achat d'une sono mobile avec micro**
- **Une chaise de bureau pour la bibliothèque**
- **Création de 3 places de stationnement pour le cimetière + 1 place handicapée**
- **Sécurisation de la rue des Poulains par panneaux lumineux**
- **Investissement 2023:**
 - Rénovation énergétique de l'école maternelle : 114 338 € (subventions demandées)
 - Achat d'un camion benne : 22 500 € HT
 - Extension bâtiment école primaire
 - Etude AMO travaux école maternelle
 - Maison pour tous

Dates à retenir :

- Mars 2023 : plantation du verger conservatoire
- Prochaine réunion de conseil municipal : 21 mars à 19h.

SEANCE LEVEE A 21 h 30

Le Maire,

Thierry RAVAT



